

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 7 JUIN 2016 à 19h40

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absent :

Maire Monsieur Dany Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Alain Carrier

Monsieur Serge Vallée, directeur général — secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 7 juin 2016

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2016, de la séance d'ajournement du 4 mai 2016, de la séance d'ajournement du 10 mai 2016 et de la séance d'ajournement du 24 mai 2016

LÉGISLATION

4. Adoption du projet de règlement 149-2016
5. Avis de motion
6. Adoption du règlement 147-2016
7. Projet réfection du Petit Shenley - taxation
8. Comité consultatif d'urbanisme - nomination
9. Schéma de couverture de risque
10. Entente Havre de Paix

FINANCES

11. Comptes pour approbation
12. Reddition de compte pour le PAERRL

MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURES – TRAVAUX

13. Revenu Québec – autorisation relative à la communication
14. Projet nouveau développement
15. Étude préliminaire salle multifonctionnelle – Construction DLC
16. Dossier eau potable
17. Demande de soutien financier Domtar

PERSONNEL

18. Entrevues de vendredi 3 juin

LOISIRS ET CULTURE

- 19. Espace terrain de stationnement - Foire agricole
- 20. Soumission terrain de soccer
- 21. Finalisation de l'entente pour la Fête nationale avec le comité des loisirs

RAPPORT

CORRESPONDANCE

22. Autres sujets

- 21.1 Panneau extérieur – Plan du nouveau projet de développement
- 21.2 Implantation du bâtiment sanitaire au terrain de soccer
- 21.3 Achat d'une tondeuse

23. Période de questions

24. Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Carrier, maire suppléant, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-06-172 Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2016, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 MAI 2016, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 10 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 MAI 2016

2016-06-173 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2016, de la séance d'ajournement du 4 mai 2016, de la séance d'ajournement du 10 mai 2016 et de la séance d'ajournement du 24 mai 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par le Directeur général - Secrétaire-Trésorier.

LÉGISLATION

4- ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISTE # 54-2006

2016-06-174 Le directeur général/secrétaire-trésorier résume le projet de Règlement no 149-2016, en indique l'objet et sa portée ;

Considérant qu'une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion ;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le projet de Règlement no 149-2016 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley modifie le Règlement no 54-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » en vigueur depuis le 31 janvier 2007 **afin de créer une affectation « conservation » (lot 5 685 687 cadastre Québec, anciennement parties des lots 15A, 16A et 16C rang 8, canton Shenley) à même une partie d'une affectation résidentielle et une partie d'une affectation commerciale** soit et est adopté par ce conseil ;

Que ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

Que la période de consultation soit prévue du 8 juin au 22 juin 2016 inclusivement ;

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 2016 à compter de 19h30 sur ledit projet ;

Que la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement du Plan d'urbanisme soit transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu ;

Que le texte du projet de **Règlement no 149-2016** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

5- AVIS DE MOTION

Je, Daniel Mercier, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement no 149-2016 amendant le Plan d'urbanisme 54-2006 du territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley afin de créer une affectation « conservation » (lot 5 685 687 cadastre Québec, anciennement parties des lots 15A, 16A et 16C rang 8, canton Shenley) à même une partie d'une affectation résidentielle et d'une affectation commerciale.

6-ADOPTION DU RÈGLEMENT 147-2016

2016-06-175

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2016;

Considérant que le Règlement no 143-2015 décrétant des travaux pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sous le rang le Grand Senley, comportant une dépense et un emprunt au montant de 1 400 000 \$ a un solde déjà financé de 449 229,80 \$;

Considérant que l'article 7 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7) précise que « les deniers excédentaires provenant d'un emprunt déjà contracté peuvent être affectés à

d'autres fins dans le cadre d'un autre règlement d'emprunt approuvé selon la loi;

Considérant que le conseil désire affecter ce montant résiduel à des travaux de même nature, soit des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Qu'il est décrété et statué par règlement de cette municipalité ce qui suit :

ARTICLE 1. UTILISATION DES DENIERS

La Municipalité est autorisée, par le présent règlement, à effectuer des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale entre les rues Bellegarde et Mercier (segment 7 et 8 du plan d'intervention), lesdits travaux étant estimés à 821 848 \$ (part de la municipalité), tel qu'il appert d'une description de ces travaux et de l'estimation préparées par WSP, en date de mai 2016, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme Annexe A.

ARTICLE. AFFECTATION DU SOLDE

Pour assumer le coût de la dépense décrétée par l'article 1, la Municipalité affecte le solde disponible déjà financé du Règlement no 143-2015, soit un montant de 449 229,80 \$.

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7- PROJET DE RÉFECTION DU PETIT SHENLEY -TAXATION

2016-06-176

Considérant que deux demandes d'assistances financières ont été faites au MTQ pour l'amélioration de 1.2 km du rang Petit Shenley ainsi que l'asphaltage de 3.2 km du même rang ;

Considérant que les assistances financières demandées représentent 50 % du total des deux projets ;

Considérant que cette mesure a pour effet de débiter le processus d'asphaltage des rangs n'ayant toujours pas obtenu l'aménagement demandé depuis plusieurs années ;

Considérant que ce projet fait en sorte qu'une nouvelle taxation sera en vigueur pour défrayer les coûts inhérents au projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur, Daniel Campeau appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que si les demandes sont retenues, une taxation sera mise en place tel que suit :

50 % du total à être acquitté par la municipalité sera assumé par les propriétaires n'ayant pas accès au service public d'aqueduc et égout de la municipalité.

Le second 50 % du total à être assumé par la municipalité sera assumé par la taxation générale par l'ensemble des citoyens.

8- COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME - NOMINATION

2016-06-177 **Considérant** que les membres du comité consultatif en urbanisme doivent être renommés par le conseil municipal ;

Considérant que les membres actuels ont fait part de leurs désirs de poursuivre leur mandat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur, Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal nomme pour siéger sur le CCU les personnes suivantes :

Monsieur Pierre Demers
Monsieur Marguerite Carrier
Monsieur Denis Champagne

Monsieur Stéphane Veilleux et Alain Carrier siègent comme représentant du conseil municipal.

9- SHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

2016-06-178 **Considérant** que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Beauce-Sartigan une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du **20 avril 2016** ;

Considérant qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 18 mai 2016 par la MRC de Beauce-Sartigan et est entrée en vigueur le même jour ;

Considérant que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle ;

Considérant que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur, Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité s'engage à mettre en œuvre les objectifs annuels prévus au plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 20 avril 2016 pour les cinq prochaines années ;

Que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

10- ENTENTE HAVRE DE PAIX

2016-06-179 **Considérant** que la résidence Havre de Paix à besoin d'un endroit pour localiser ses gens advenant un sinistre ;

Considérant que la municipalité a des endroits disponibles pour répondre à ce besoin ;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal rendre disponible le local de l'aréna pour localiser les gens du Havre de paix advenant un sinistre ;

Que le directeur général soit autorisé à signer l'entente entre les deux parties.

FINANCES

11- COMPTES POUR APPROBATION

2016-06-180 **Considérant** que les comptes du mois de mai sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes fournisseurs, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de mai 2016 au montant de 109 176,16 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 32 731,69 \$, les comptes à payer représentent 48 681,12 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent 27 763,35 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FOND

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2016-06-

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

12- REDDITION DE COMPTE POUR LE PAERRL

2016-06-181

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 86 737 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété ;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

MATÉRAUX-ÉQUIPEMENTS-FOURNITURES-TRAVAUX

13- REVENU QUÉBEC – AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION

2016-06-182

IL est proposé par monsieur, Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le directeur général, monsieur Serge Vallée, à titre de personne déléguée, ait le pouvoir de fournir à Revenu Québec et de modifier, pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et en son nom, le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements à une personne inscrite aux services Clic Revenu, procuration ou révocation* (MRW-69) ;

Que cette personne ait aussi le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne ces renseignements ou ce document ;

Que cette personne soit, et elle l'est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, le formulaire mentionné ci-dessus.

14- PROJET NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

2016-06-183 **Considérant** que le conseil municipal doit statuer si le nouveau projet de développement (rue Boulanger) se fait soit en partie, soit en totalité ;

Considérant que les membres du conseil démontrent un intérêt pour un développement complet dès cette année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur, Stéphane Quirion, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal accepte de faire en totalité le projet de nouveau développement (rue Boulanger) ;

Que les travaux débutent le 6 septembre 2016.

15- ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SALLE MULTIFONCTIONNELLE – CONSTRUCTION DLC

2016-06-184 **Considérant** que les membres du conseil désirent avoir un aperçu des coûts que pourrait engendrer le projet de la Salle multifonctionnelle ;

Considérant que la firme DLC est en mesure de produire ce rapport ;

En conséquence, il est proposé par monsieur, Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal mandate la firme DLC pour effectuer une analyse des coûts pour la construction de la Salle multifonctionnelle.

16- DOSSIER EAU POTABLE

Sujet reporté

17- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - DOMTAR

2016-06-185 **Considérant** que la chaussée du Quatrième rang Sud est détériorée ;

Considérant que chaque année, la municipalité entretient ladite chaussée ;

Considérant que d'importants travaux de rechargement sont nécessaires dans ledit rang au cours de l'année 2016 ;

Considérant que la municipalité prévoit ajouter 100 voyages de MG20 ;

Considérant que le transport lourd de la compagnie Domtar contribue à la détérioration de ladite chaussée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil demande à la compagnie Domtar de contribuer financièrement aux travaux de rechargement du Quatrième rang Sud pour un montant équivalent à 50 voyages de MG20.

PERSONNEL

18- ENTREVUE DE VENDREDI 3 JUIN

2016-06-186 **Considérant** qu'un comité des membres du conseil ainsi qu'un consultant ont fait passer des entrevues à deux candidats pour le poste de chef d'équipe/inspecteur en bâtiment le 3 juin 2016 ;

Considérant qu'un candidat a été retenu par le comité, monsieur Stéphane Poulin ;

Considérant que le consultant doit contacter le candidat et lui proposer des conditions de travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal offre l'emploi à monsieur Stéphane Poulin ;

Que les conditions de travail offertes soient celles issues de la convention collective des employés syndiqués.

19- ESPACE TERRAIN DE STATIONNEMENT – FOIRE AGRICOLE

2016-06-187 **Considérant** que des représentantes de la foire agricole ont rencontré le conseil municipal concernant le stationnement des véhicules récréatifs à la Foire agricole ;

Considérant que le terrain de baseball offre une opportunité pour le stationnement des VR ;

En conséquence, il est proposé par monsieur, Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal accepte que le terrain de Baseball soit utilisé comme stationnement pour les VR.

20- SOUMISSION POUR LE TERRAIN DE SOCCER

2016-06-188 **Considérant** que des travaux sont à faire proche du terrain de soccer pour l'installation d'un bâtiment sanitaire et électrique ;

Considérant que des soumissions doivent être demandées pour la réalisation des travaux projetés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur, Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal mandate le directeur général pour faire les demandes de soumission requises pour la construction d'un bâtiment sanitaire et électrique.

20-FINALISATION DE L'ENTENTE POUR LA FÊTE NATIONALE AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS

Point d'information

21 AUTRES SUJETS

21.1 Panneau extérieur pour le plan du nouveau développement

2016-06-189 **Considérant** qu'un affichage du plan des terrains du nouveau développement serait judicieux s'il était installé proche de l'aréna ;

Considérant que les panneaux à la fin du village (côté ouest) pourraient être utilisés pour afficher les plans ;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal utilise les panneaux à la fin du village (côté ouest) pour y installer les plans du nouveau développement ;

Que les panneaux soient installés à côté de l'aréna sur le terrain vacant.

21.2 Implantation du bâtiment sanitaire au terrain de soccer

2016-06-190 Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal mandate le directeur général pour qu'il fasse appel aux services de monsieur Francis Carrier (Arp.-Géo.) pour faire l'implantation du bâtiment sanitaire ;

21.3 Achat d'une tondeuse à gazon

2016-06-191 Il est proposé par madame Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal accepte que soit achetée une tondeuse à gazon avec sac récipient.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis par les personnes présentes

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2016-06-192 Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Allain Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 14 juin 2016.

Il est 21h30

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.